PERMIS B78 — BOÎTE AUTOMATIQUE

Formation initiale au permis B sur véhicule à changement de vitesses automatique

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Acquérir les connaissances techniques, réglementaires et de sécurité routière nécessaires pour conduire un véhicule de catégorie B équipé d'une boîte automatique et se présenter à l'examen pratique du permis de conduire (mention 78).

OBJECTIFS DE LA FORMATION — COMPÉTENCES ET SOUS-COMPÉTENCES TRAVAILLÉES

1. Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul	2. Appréhender la route et circuler dans des conditions normales	3. Circuler dans des conditions difficiles et partager la route	4. Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique
• Connaître les principaux organes et commandes du véhicule ; effectuer les vérifications.	• Rechercher la signalisation et les indices utiles.	• Évaluer et maintenir les distances de sécurité.	• Suivre un itinéraire de manière autonome.
• Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.	• Positionner le véhicule et choisir la voie de circulation.	• Croiser, dépasser et être dépassé.	• Préparer un déplacement longue distance.
• Tenir et tourner le volant ; maintenir la trajectoire.	• Adapter l'allure aux situations.	• Passer les virages et conduire en déclivité.	• Connaître les facteurs de risque et les recommandations de sécurité.
• Démarrer et s'arrêter ; doser l'accélération et le freinage.	• Tourner à droite et à gauche en agglomération.	• Respecter les autres usagers, notamment les plus vulnérables.	• Adopter les comportements appropriés en cas d'accident.
• Utiliser les commandes spécifiques à la boîte automatique.	• Détecter et franchir les intersections selon les priorités.	• S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.	• Utiliser les aides à la conduite.
• Diriger le véhicule en avant et en marche arrière ; effectuer un demi-tour en sécurité.	• Franchir les ronds-points et carrefours giratoires.	• Conduire dans une circulation dense.	• Connaître les notions d'entretien et les situations d'urgence.
• Regarder autour de soi et avertir.	• S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.	• Adapter sa conduite lorsque l'adhérence ou la visibilité sont réduites.	• Pratiquer l'éco-conduite.

DURÉE DE LA FORMATION ET MODALITÉS D'ORGANISATION

Durée minimale réglementaire : 13 heures de conduite, dont 10 heures au minimum sur voies ouvertes à la circulation (ou 7 heures en cas d'utilisation d'un simulateur). Le volume prévisionnel est déterminé par l'évaluation préalable.

Lieu : École de Conduite de Pluguffan, 9 place de l'Église, 29700 Pluguffan. Dates : nous consulter.

PERMIS B78 — INFORMATIONS SUR LA FORMATION

PUBLIC VISÉ ET PRÉREQUIS

• Personnes souhaitant préparer le permis B sur véhicule à boîte automatique.

• Formation accessible dès 16 ans dans le cadre de l'apprentissage traditionnel ; examen pratique à partir de 17 ans.

• Savoir lire et comprendre les consignes de sécurité ; évaluation de départ préalable.

• Disposer de l'ETG (code) valide ou suivre la préparation théorique prévue dans le parcours ; ASSR2/ASR lorsque requis.

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

• Formation théorique au Code de la route : cours en salle et/ou entraînement en ligne selon la formule choisie.

• Formation pratique individualisée sur véhicule à boîte automatique équipé pour l'enseignement.

• Méthodes actives, mises en situation, débriefings et progression adaptée au niveau de l'élève.

• Supports pédagogiques et livret d'apprentissage ; suivi des compétences tout au long du parcours.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

• Évaluation initiale permettant d'estimer le volume de formation nécessaire.

• Évaluation continue des compétences selon les quatre domaines du REMC.

• Préparation aux épreuves officielles et bilans pédagogiques au cours de la formation.

RÉSULTATS ATTENDUS ET SANCTION DE LA FORMATION

Acquisition des compétences nécessaires à une conduite autonome et sûre. La réussite à l'épreuve pratique permet l'obtention du permis de conduire de catégorie B avec mention restrictive 78 (boîte automatique).

ENCADREMENT ET INTERVENANTS

Enseignant de la conduite et de la sécurité routière diplômé, titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

ACCESSIBILITÉ À LA FORMATION — INFORMATION HANDICAP

Chaque situation de handicap est étudiée individuellement. Merci de nous préciser vos besoins lors de l'inscription afin que nous puissions évaluer les possibilités d'accueil, les adaptations pédagogiques et, le cas échéant, l'orientation vers une structure adaptée.

ÉVOLUTION POSSIBLE APRÈS OBTENTION DU PERMIS B78

Pour conduire ensuite un véhicule à boîte manuelle, le titulaire du permis B78 obtenu pour des raisons non médicales peut suivre une formation complémentaire pratique de 7 heures minimum. Cette passerelle est distincte de la formation initiale B78. Elle peut être suivie sans délai de trois mois depuis le 1er mars 2024.

École de Conduite de Pluguffan — SIRET : 983 030 230 000 12 — Agrément : E2402900030

Téléphone : 02 98 94 09 00 — ecoleconduitepluguffan@gmail.com

Références : Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne (REMC) ; Service-Public, fiche « Permis B : voiture ou camionnette » ; arrêté du 14 octobre 2016 modifié (passerelle B78).